



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rhone-Poulenc

Question écrite n° 6073

Texte de la question

M. Andre Gerin appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les deux cent quatre-vingt-quatorze suppressions de postes annoncees par la direction du groupe Rhone-Poulenc au centre de recherches des carrieres a Saint-Fons et au centre d'industrialisation a Decines. L'effectif des deux etablissements passerait ainsi de 1 352 salaries (au 1er janvier 1993) a 1 058 salaries, portant a 975 le nombre de postes supprimees par Rhone-Poulenc depuis 1981 dans ces unites de recherche implantees dans le Rhone. Ces mesures aggraveront donc encore le nombre de chomeurs dans le departement, car aucune embauche ne viendra compenser ces departes, reduisant encore les possibilites pour les jeunes, et notamment les jeunes diplomes, de trouver un emploi. Aussi, il lui demande d'examiner la possibilite de surseoir a cette decision du groupe Rhone-Poulenc, afin que des negociations s'engagent au sein de ces deux etablissements, avec le personnel et leurs organisations syndicales, visant a remplacer en nombre equivalent les departes de personnel annoncees par l'embauche de jeunes salaries.

Texte de la réponse

Le groupe Rhone-Poulenc a decide le regroupement, au sein d'une meme entite juridique et organisationnelle, de ses deux etablissements de recherche - developpement de Carrieres-sur-Rhone (Rhone-Poulenc Recherches) et de Decines (Rhone-Poulenc Industrialisation). Cette operation, qui tire par ailleurs les consequences des changements de metiers intervenus au fil des annees du fait de la reconfiguration puis du developpement du groupe, se traduit par un sureffectif de 294 personnes. Compte tenu, d'une part, de la moyenne d'age elevee de l'ensemble du personnel et, d'autre part, d'importants efforts de reconversions et de reclassements de l'entreprise, un nombre relativement eleve de departes en preretraite a ete accorde pour l'exercice 1994 au titre du FNE. Cependant, des 1995, un dispositif de preretraite progressive sera mis en place afin d'assurer progressivement, dans l'avenir, a la fois le maintien des competences existantes et leur renouvellement par des embauches de jeunes salaries.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6073

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3151

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4788